



www.ufc78rdv.org  
01 39 53 23 69

## **Bonus-malus pour l'électroménager**

Notre dernière campagne décentralisée, portant sur la révision de l'étiquetage énergétique et l'instauration d'un bonus-malus pour l'électroménager, s'est clôturée par un déjeuner-débat parlementaire, le 8 juin dernier. C'est donc l'occasion de faire un premier bilan et d'en tirer les conclusions.

Le bilan de cette opération aujourd'hui est très positif :

- très bonne couverture presse (une centaine d'articles dans la presse locale et régionale, et plus de 20 dans la nationale, sans parler des nombreux reportages et interviews à la radio et à la TV). Nous préparons, comme pour chaque campagne, une revue de presse qui sera transmise à chacune des associations locales.
- 82 questions écrites déposées à ce jour au parlement (liste ci-jointe)

Sur le fond, nous avons eu l'agréable surprise de constater que notre campagne a fait parler d'elle jusqu'à Bruxelles, où se discutait la révision de la Directive sur l'étiquetage énergétique, puisque certains eurodéputés français ont relayé notre constat et valorisé la position de l'UFC Que Choisir sur ce sujet. De plus, nous avons appris lors du déjeuner-débat parlementaire du 8 juin qu'à la suite de notre campagne, l'ADEME a été chargée par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer de réactualiser le dossier du bonus-malus sur l'électroménager, datant de 2008, en vue de la prochaine loi de finances. Cela ne signifie pas forcément que notre proposition sera reprise dans cette prochaine loi mais que le gouvernement se prépare à subir un assaut parlementaire sur le sujet. D'ailleurs, nous élaborons un amendement en ce sens, qui sera proposé aux parlementaires que vous avez sensibilisés à la problématique.

L'expérience des campagnes précédentes nous montre que les effets de nos actions politiques ne peuvent se mesurer qu'à moyen, voire à long terme ; nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des éventuelles évolutions de ce dossier.

UFC-Que Choisir  
Aout 2010